

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

INSTANCE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE TUNISIE



CONSULTATION N°14/2014

**Mission d'assistance pour l'évaluation de la répliquabilité
des offres de Gros Haut Débit fixe de Dégroupage et de Bitstream**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

(CCTP)



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : DEFINITIONS.....	3
ARTICLE 2 : CONTEXTE GENERAL	3
ARTICLE 3 : PRESTATIONS A REALISER	3
ARTICLE 4 : CONDUITE DE LA MISSION ET LIVRABLES.....	4
ARTICLE 5 : PLANNING PREVISIONNEL.....	4
ARTICLE 6 : RESSOURCES HUMAINES MISES EN ŒUVRE.....	5
ARTICLE 7 : EXPERIENCE ET REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE	6
ARTICLE 8 : APPRECIATION DE L'OFFRE.....	6



Article 1 : Définitions

Au sens du présent document :

- **INT** : Désigne l'Instance Nationale des Télécommunications.
- **Soumissionnaire** : Désigne la personne morale ayant présenté une offre répondant aux clauses du présent cahier des charges.
- **Titulaire du marché** : Désigne le soumissionnaire dont l'offre a été retenue et conclut le marché avec l'INT.

Article 2 : Contexte général

Dans le cadre de son programme d'action pour l'année 2014, et en vertu des missions et des attributions qui lui sont conférées par le code des télécommunications et ses textes d'application, et afin d'assurer le développement du haut débit dans des conditions économiques viables, l'INT se propose de choisir un bureau afin de l'assister dans la valorisation de l'espace économique entre, d'une part les offres de gros de dégroupage de la boucle locale et de Bitstream, et d'autre part les offres commercialisées par l'opérateur historique sur le marché Internet.

Cette consultation est adressée à des cabinets tunisiens et/ou étrangers, ayant de solides références en matière de conduite de missions sur le dégroupage de la boucle locale et le Bitstream.

Article 3 : Prestations à réaliser

Lors de cette mission, le titulaire du marché est amené à réaliser les tâches suivantes :

1. Apprécier les éléments de coûts considérés au niveau de l'offre de l'accès dégroupé par référence aux résultats de la comptabilité règlementaire de l'opérateur historique et du modèle de calcul des coûts spécifiques afférents au dégroupage de la boucle locale. Ces éléments seront fournis au titulaire du marché lors du démarrage de la mission.
2. Déterminer le coût total (pour un accès unitaire) d'une offre de Gros Haut Débit fixe (Dégroupage et Bitstream) pour un opérateur alternatif souhaitant bénéficier de ces offres de gros en considérant les différents éléments de coûts qui seront supportés par ce dernier et portant notamment sur :
 - Redevances mensuelles de la prestation,
 - Colocalisation (espace, climatisation, énergie, etc.),
 - Backhaul,
 - DSLAM,
 - Câble de renvoi,
 - Filtre ADSL,
 - Prestations non récurrentes de commande, activation, résiliation, etc.,
 - Fourniture d'informations sur les répartiteurs et l'éligibilité des lignes, etc.

Le titulaire du marché est amené à estimer différents scénarii qui tiennent compte notamment des paramètres suivants :

- Nombre de lignes à dégroupier ou en Bitstream (selon les prévisions sur lesquelles se sont engagés les opérateurs alternatifs),

- Taille des répartiteurs,
- Clientèle cible (résidentiels, entreprises).

3. Estimer les tarifs des offres de gros de Dégroupeage et de Bitstream qui permettent à un opérateur alternatif de répliquer les offres de détail Internet haut débit commercialisées par l'opérateur historique en conduisant les tests de ciseaux tarifaires nécessaires.

Lors de la réalisation de cette mission, le titulaire du marché est amené à justifier les choix à adopter en se référant aux meilleures pratiques internationales en la matière.

Article 4 : Conduite de la mission et livrables

4.1. L'INT prendra les mesures possibles pour faciliter la mission du titulaire du marché afin qu'il puisse mener à bien dans les délais prévus la présente mission.

4.2. Le titulaire du marché est amené à travailler dans les locaux de l'INT durant toute la période précédant la réunion de restitution. Il est appelé à travailler en étroite collaboration avec l'équipe de l'INT lors de la conduite de cette mission.

4.3. Le titulaire du marché doit soumettre à l'INT un rapport provisoire (y compris la documentation et les outils nécessaires) en respectant le planning d'exécution de la présente mission tel que détaillé au niveau de l'article 5 ci-après, pour examen par l'équipe de suivi et de validation de l'INT.

4.4. En sus des échanges avec l'équipe de l'INT lors de la conduite de la mission et de la préparation du rapport provisoire, le titulaire du marché est tenu d'assister à une réunion de restitution au siège de l'INT en vue de discuter le rapport provisoire. Cette réunion doit être sanctionnée par un Procès Verbal (PV) mentionnant les différentes réserves et remarques à soulever, le cas échéant, par l'INT sur cette version provisoire.

4.5. Le titulaire du marché est tenu de soumettre à l'INT le rapport définitif (y compris la documentation nécessaire et les outils utilisés) pour validation dans le délai mentionné au niveau de l'article 5 ci-après.

Article 5 : Planning prévisionnel

Le soumissionnaire est tenu de proposer dans son offre technique un planning et une méthodologie de réalisation de la présente mission en respectant les délais de réalisation tels que décrits ci-après :



Tâche	Durée
Réalisation des travaux, soumission du rapport provisoire ¹ (y compris la documentation et les outils) et réunion de restitution	sept (07) jours ouvrables au maximum (hors délai d'examen et de validation) à partir de la date de notification de commencement des travaux
Examen par l'INT du rapport provisoire (y compris la documentation et les outils)	Trois (03) jours ouvrables au maximum à partir de la date de la réunion de restitution
Soumission du rapport définitif (y compris la documentation et les outils) pour validation ²	Trois (03) jours ouvrables au maximum à partir de la date de la communication des éventuelles réserves et observations de l'INT sur le rapport provisoire
Validation du rapport définitif	Trois (03) jours ouvrables au maximum à partir de la date de la remise du rapport définitif

Le titulaire du marché est tenu de présenter à l'INT, dans un délai de cinq (05) jours à partir de la validation du rapport définitif, les livrables finaux en double versions, l'une électronique et l'autre en papier assemblé.

ARTICLE 6 : Ressources humaines mises en œuvre

6.1. Le soumissionnaire doit préciser dans son offre le (ou les) expert(s) à allouer à cette mission ainsi que les tâches qui lui (leur) sont assignées lors de la réalisation de la mission.

6.2. Le soumissionnaire doit présenter le(s) CV(s) de l'expert (ou des experts) proposé(s) conformément au modèle présenté à l'annexe 1 du présent CCTP.

6.3. Le soumissionnaire doit présenter les justificatifs attestant les qualifications et expériences de l'expert (ou des experts) proposé(s) ou, le cas échéant, présenter une déclaration sur l'honneur à cet effet.

Le soumissionnaire retenu est tenu de présenter les justifications nécessaires de la qualification et l'expérience de l'expert (ou des experts) proposé(s) avant la conclusion du marché de cette mission. A défaut, l'INT se réserve le droit de retenir le soumissionnaire suivant dans la liste des soumissionnaires.

6.4. Les qualifications requises pour l'expert (dans le cas où le soumissionnaire propose un seul expert pour la conduite de la mission) ou pour le chef de projet (dans le cas où le soumissionnaire propose plus qu'un seul expert pour la conduite de la mission), sont les suivantes :

- Être titulaire au moins d'un diplôme de master ou équivalent en économie ou gestion ou d'un diplôme d'ingénieur en TIC,
- Avoir une expérience d'au moins cinq (05) ans dans la conduite d'études ou de missions d'assistance dans le domaine des télécommunications,

¹ Ce rapport sera remis en version électronique.

² Ce rapport sera remis en version électronique.



- Avoir participé, depuis 2008, à la réalisation **d'au moins trois (03) missions dont l'objet est similaire à celui de la présente consultation, dont au moins deux (02) conduites en tant que chef de projet.**

6.5. Les qualifications requises pour les autres membres de l'équipe (dans le cas où le soumissionnaire propose une équipe composée de plus qu'un expert) sont les suivantes :

- Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire en économie ou gestion ou TIC,
- Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) missions dont l'objet est similaire à celui de la présente consultation depuis 2008.

6.6. Dans le cas où le soumissionnaire propose une équipe composée de plus qu'un expert pour la conduite de cette mission, il est tenu de désigner clairement le chef de projet et de fournir le temps d'intervention de chaque expert par rapport à la durée totale de la mission conformément à l'annexe 4 du présent CCTP.

ARTICLE 7 : Expérience et références du soumissionnaire

Le soumissionnaire doit justifier son expérience pour les prestations similaires à la présente mission réalisées depuis 2008 en précisant la nature des prestations, l'année de réalisation, le nom et la qualité du signataire conformément à l'annexe 2 du présent CCTP moyennant des attestations délivrées par les clients.

Les qualifications requises pour le soumissionnaire sont les suivantes :

- Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans la conduite d'études ou de missions d'assistance dans le domaine des télécommunications,
- Avoir réalisé au moins trois (03) missions dont l'objet est similaire à celui de la présente consultation depuis 2008.

Article 8 : Appréciation de l'offre

L'évaluation des offres des soumissionnaires se fera conformément aux dispositions de l'article 8 du CCAP de la présente mission.

Le dépouillement des offres sera fait en **deux étapes** par une commission de dépouillement ad-hoc:

8.1. Première étape :

Vérification des pièces administratives et des pièces des offres techniques et financières et classement de ces dernières par ordre financier croissant.

8.2. Deuxième étape :

Vérification de la conformité de l'offre technique la moins disante par rapport aux exigences minimales décrites au niveau du tableau ci-après. Si une de ces exigences n'est pas satisfaite, l'offre en question sera **automatiquement éliminée**.

	Critère	Exigences
Soumissionnaire (bureau)	1. Nombre d'années d'expérience	Avoir au moins cinq (05) ans d'expérience dans la conduite d'études ou de missions d'assistance dans le domaine des télécommunications
	2. Référence du soumissionnaire depuis 2008	Avoir réalisé, au moins, trois (03) missions dont l'objet est similaire à celui de la présente consultation
Expert (ou chef du projet dans le cas où plus qu'un expert sont proposés)	1. Diplôme	Être titulaire au moins d'un diplôme de master ou équivalent en économie ou gestion ou d'un diplôme d'ingénieur en TIC
	2. Nombre d'années d'expérience	Avoir une expérience au moins de cinq (05) ans dans la conduite d'études ou de missions d'assistance dans le domaine des télécommunications
	3. Nombre de missions réalisées depuis 2008	Avoir participé à la réalisation d'au moins trois (03) missions dont l'objet est similaire à la présente consultation dont au moins deux (02) parmi ces missions conduites en tant que chef de projet
Le(s) membre(s) non chef de mission (au cas où plus qu'un expert sont proposés)	1. Diplôme	Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire en économie ou gestion ou TIC
	2. Nombre de missions réalisées depuis 2008	Avoir participé à la réalisation d'au moins deux (02) missions dont l'objet est similaire à la présente consultation

Toute offre ne vérifiant pas l'une des exigences décrites ci-dessus est automatiquement éliminée.

S'il s'avère que l'offre remplit toutes les exigences du tableau ci-haut, elle est évaluée conformément au barème présenté à l'annexe 3 du présent CCTP. Si l'offre obtient une **note supérieure à 70 points**, elle sera retenue ; sinon, **elle sera éliminée** et la même procédure sera observée pour les offres concurrentes d'après leur classement financier croissant.



Annexe 1 : Modèle de CV

Nom et prénom	Age
Emploi et fonction actuelle	Nationalité
Formation académique et diplômes obtenus	
<i>Il faut citer l'année, l'université, le type de la formation et le titre du diplôme.</i>	
Expérience professionnelle	
<i>Il faut citer l'année, l'employeur et la fonction.</i>	
Missions similaires à celle objet de la présente consultation conduites <u>en tant que chef de projet depuis 2008</u>	
<i>Il faut citer le maître d'œuvre de chaque mission, la date de début et de fin ainsi que les tâches réalisées lors de cette mission.</i>	
Missions similaires à celle objet de la présente consultation, réalisées depuis 2008	
<i>Il faut citer le maître d'œuvre de chaque mission, la date de début et de fin ainsi que les tâches réalisées lors de cette mission</i>	

Signature de l'expert

Signature du soumissionnaire



Annexe 3 : Critères d'évaluation des offres techniques

	Critère d'évaluation	Barème	Approche pour l'appréciation
C1	Méthodologie proposée pour assurer la réalisation de la mission et garantir la fiabilité des résultats	30	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des tâches à réaliser : Note variant entre 0 et 15 points - Structuration de la méthodologie : Note variant entre 0 et 15 points
C2	Référence de l'expert (ou des experts) en matière de réalisation depuis 2008 de missions similaires ³	50	<ul style="list-style-type: none"> - 10 points par mission pour les 3 premières missions similaires - 5 points par mission similaire supplémentaire avec un maximum de 20 points
C3	Référence du soumissionnaire depuis 2008 en matière de réalisation de missions similaires	20	<ul style="list-style-type: none"> - 4 points par mission pour les 3 premières missions similaires - 2 points par mission similaire supplémentaire avec un maximum de 8 points

³ Au cas où le soumissionnaire propose plus qu'un expert pour la conduite de la présente mission, la note à attribuer à l'équipe sera la somme des notes attribuées à chaque expert pondérées par le temps d'intervention de chacun d'eux : La note à attribuer à l'équipe ($N_{\text{équipe}}$) est égale à la somme des notes de chaque expert (N_i) multipliée par la durée de son intervention (D_i) par rapport à la durée totale (DT) de réalisation de la mission ($N_{\text{équipe}} = \sum (N_i * (D_i / DT))$).

Annexe 4

Temps d'intervention en H/j des membres de l'équipe

(Cette annexe est exigée au cas où le soumissionnaire propose plus qu'un expert)

	Temps d'intervention
Chef du projet	
Expert 1	
Expert 2	
....	
Total	

